

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP-E LUCON
20 RUE DES BLES D'OR CS 90120
85407 LUCON

DUPONT FRANCIS
4 RUE DE VENELLE
85320 LA BRETONNIERE LA CLAYE

Vos références

Numéro fiscal (C) : 12 69 966 906 068
Référence de l'avis : 22 85 4061 197 66
Contrat de prélèvement : P3 85 0229354 33
Référence unique de mandat :
FR46ZZZ005002P385022935433

Numéro de propriétaire : 036 D00109 A

Département d'imposition : 850
VENDEE

Commune d'imposition : 036
BRETONNIERE-LA CLAYE (LA)

Débiteur(s) légal(aux) :
le détail est précisé en page suivante.

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 09/08/2022
Date de mise en recouvrement : 31/08/2022

Identifiant service : 85049

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

• **pour le paiement de votre impôt :**
SIP-E LUCON
20 RUE DES BLES D'OR CS 90120
85407 LUCON
Tél : 02 51 28 52 19

• **pour le montant de votre impôt :**
CDIF LA ROCHE-SUR-YON
SECT. FONC 2EME SECTEUR
CITE ADMINISTRATIVE
10 RUE DU 93EME RI
85024 LA ROCHE SUR YON CEDEX
Tél : 02 51 45 12 02

* (service gratuit + coût de l'appel)

Somme à prélever

432,00 €

Date limite de paiement : 17/10/2022

Vous avez choisi le prélèvement à l'échéance.

Sauf avis contraire de votre part avant le 01/10/2022, directement sur impots.gouv.fr ou en appelant le 0 809 401 401*,
la somme à payer sera prélevée automatiquement le 27/10/2022.

Compte bancaire : FR76 1551 9390 650X XXXX XXX0 183
Identifiant de la banque : CMCIFR2AXXX
Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Vous n'avez rien à envoyer

À compter de l'automne 2022, le service « Gérer mes biens immobiliers », disponible dans votre espace sécurisé, s'enrichit de nouvelles démarches pour les propriétaires. Rendez-vous sur impots.gouv.fr.

DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)

Identifiant	Droit	Désignation et adresse
MBLD7M	PROPRIETAIRE	DUPONT FRANCIS PHILIPPE

Taxes foncières 2022		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2021	36,14 %	%	%	0,147 %	%	0,956 %	
	Taux 2022	36,14 %	%	%	0,119 %	%	1,19 %	
	Adresse	4 RUE DE VENELLE						
	Base	1114			1114		1114	
	Cotisation	403			1		13	417
	Cotisation lissée							
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
Cotisation 2021	389				2		10	
Cotisation 2022	403				1		13	417
Variation	+3,60 %	%	%	%	-50,00 %	%	+30,00 %	

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2021	23,17 %	%	1,93 %	29,10 %	0,393 %	9,76 %	2,50 %	
	Taux 2022	23,17 %	%	1,93 %	29,10 %	0,278 %	9,45 %	3,06 %	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles	10		10			12	10	
	Cotisation 2021	2					1		
	Cotisation 2022	2		0			1	0	3
	Variation	0 %	%	%	%	%	0 %	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État						Droit proportionnel :		
	Base collectivité						Droit fixe :		

La base communale des terres agricoles exonérée est de 2 €.					Frais de gestion de la fiscalité directe locale			12
					Dégrèvement Habitation principale			
					Dégrèvement JA État			
					Dégrèvement JA Collectivité			
					Montant de votre impôt			432
Références administratives : 850 51 022 049 036 036 P M								

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2023.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre et l'explicitation de vos droits en la matière, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ».

Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L.135 B du livre des procédures fiscales). Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.